

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13284**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction, Spécialité Economiste de la construction

Nouvel intitulé : Sciences Technologies Santé, mention Métiers du BTP : Bâtiment et Construction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,
Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Président de l'Université, Recteur de
l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 313n Etudes économiques et financières

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Estimation économique des projets de construction
- Etudes de prix, métré et devis en entreprise, suivi économique des chantiers

Le **mètreur** a des missions différentes selon sa position dans l'acte de construire :

en maîtrise d'œuvre

aussi nommé **économiste de la construction** quand il intervient pour la maîtrise d'œuvre, il est le garant du budget estimatif et de la rédaction des descriptifs techniques des ouvrages.

en entreprise

nommé **technicien ou ingénieur d'étude** selon son niveau d'étude et son expérience, il réalise l'estimatif financier précis du projet. Il est aussi chargé d'apporter des solutions techniques et

financières pour optimiser le projet dans le souci de construire le mieux possible à moindre coût. Il travaille seul ou en équipe selon l'importance du projet.

Le métreur est présent dès le projet initial et travaille à la fois avec l'architecte et sur le terrain. Il double sa compétence d'économiste à une connaissance technique pointue du monde de la construction. A l'aide des plans et des spécifications techniques de l'architecte (matériaux utilisés notamment), le métreur effectue un descriptif quantitatif. Dans ce descriptif, il indique toutes les mesures que les différents professionnels du bâtiment devront appliquer : l'épaisseur des vitres ou la surface des murs par exemple.

Il détermine de manière globale ou provisoire les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût afin de constituer un avant-projet de la future opération de construction. Intervient également pour effectuer l'étude d'exécution, réexamine systématiquement les calculs et les méthodes et fixe ainsi les conditions de réalisation de la construction. Peut, selon son expérience professionnelle, assurer des responsabilités d'encadrement.

Il doit :

quantifier et qualifier les matériaux nécessaires

estimer la main-d'œuvre nécessaire

définir le devis

réaliser les pièces écrites (devis descriptif, cahier des clauses techniques particulières...) et éventuellement les pièces graphiques (plans)

réaliser la consultation des entreprises (DCE)

suivre et réorganiser (si nécessaire) le calendrier de construction

Etudes de prix, métré et devis en entreprise, suivi économique des chantiers

Estimation économique des projets en Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'Ouvrage

Réalisation de pièces écrites (CCTP Cahier des clauses techniques particulières)

Réalisation des Dossiers de Consultation de s Entreprises

Montage financier des opérations de promotion immobilière et de logements sociaux

Lecture et interprétation de plans, croquis à main levée et dessin sur planche

Maîtrise de logiciels de DAO/CAO

Etudes techniques et détermination de solutions constructives

Maîtrise des outils Informatiques et Internet - Communication

Mise en œuvre d'une Démarche qualité, prenant en compte les contraintes de sécurité et environnementales

Anglais technique

Droit de la construction

Entreprenariat - création et reprise d'entreprises du BTP

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises du BTP Bâtiment Travaux Publics ; Maîtrise d'œuvre ; Assistance à la Maîtrise d'ouvrage

- métreur/économiste de la construction

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1108 : Métré de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Accès : à Bac + 2 dans le domaine du Génie civil et de la Construction (DEUST, BTS, DUT)

Recrutement : sur dossier et entretien

Formation Continue : salariés et demandeur d'emploi ; possibilité de VAP validation des acquis professionnels et/ou personnels, ou de VAE Validation des Acquis de l'Expérience

Durée : 1 an (2 semestres) pour la Formation Initiale ; 52 semaines pour la Formation par Apprentissage (17 semaines en CFA centre de Formation et 35 semaines en Entreprise)

Organisation :

- 524 heures / 60 ECTS (dont 42.6% mutualisé avec les deux autres spécialités de Lic Pro)

- Projet professionnel (100 heures) 5 ECTS

- Stage professionnel (en formation initiale) de 16 semaines 8 ECTS

UE du semestre 5 (332h, 12 semaines) :

Etudes de prix - métré et devis

Missions économiques d'un projet de construction 1

DAO/CAO (Autocad)

Organisation d'un projet de construction

Qualité

Sécurité

Prévention et gestion des risques

Gestion de patrimoine

Réglementations techniques

Analyse et conception de plans

Management de Projets

Management des ressources humaines

Communication pour le BTP

Animation de groupes

Pathologie des ouvrages

Anglais

UE du semestre 6 (192h, 7 semaines) :

Economie de la maîtrise d'ouvrage

Economie de la maîtrise d'œuvre

Missions économiques d'un projet de construction 2

Acoustique et éclairage

Droit de la construction et des contrats

Création et reprise d'entreprise

Négociation

Anglais

Projet professionnel

Stage

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

Par candidature individuelle	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 janvier 2011 d'habilitation du diplôme n°20100114

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-valenciennes.fr>

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-valenciennes.fr/ISTV>

Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UVHC, Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

Historique de la certification :

Nouvelle certification : fiche 25835 "Licence Professionnelle Sciences Technologies Santé, mention Métiers du BTP : Bâtiment et Construction

Certification suivante : Sciences Technologies Santé, mention Métiers du BTP : Bâtiment et Construction